

# **SICAV AVENIR**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 DECEMBRE 2019.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 DECEMBRE 2019, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

**1/** La société «SICAV AVENIR » emploie 20,55 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2/** La société «SICAV AVENIR» emploie 12,53 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2019.

## **Paragraphe d'observation**

1- Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 11 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK INTERNATIONAL**

**Hichem AMOURI**

**BILAN**

arrêté au 31/12/2019

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>931 114</b>	<b>947 458</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		108 286	150 966
b - Obligations et Valeurs assimilées		822 828	796 492
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>241 006</b>	<b>236 729</b>
a - Placements monétaires	<b>4-3</b>	228 222	228 501
b - Disponibilités	<b>4-9</b>	12 784	8 227
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-10</b>	<b>388</b>	<b>500</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 172 508</b>	<b>1 184 687</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	<b>3 825</b>	<b>4 367</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-11</b>	<b>7 599</b>	<b>126</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 424</b>	<b>4 493</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>1 114 511</b>	<b>1 126 953</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>46 574</b>	<b>53 241</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 570	53 238
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 161 084</b>	<b>1 180 194</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 172 508</b>	<b>1 184 687</b>

## ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>4-2</b>	<b>12 057</b>	<b>54 244</b>	<b>10 701</b>	<b>50 692</b>
a - Dividendes		-	8 090	-	9 641
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 057	46 154	10 701	41 051
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-4</b>	<b>4 450</b>	<b>18 161</b>	<b>4 460</b>	<b>15 692</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 507</b>	<b>72 405</b>	<b>15 161</b>	<b>66 384</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-8</b>	<b>-2 040</b>	<b>-8 110</b>	<b>-3 253</b>	<b>-12 810</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>14 467</b>	<b>64 296</b>	<b>11 909</b>	<b>53 574</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-12</b>	<b>- 10 709</b>	<b>-17 727</b>	<b>- 333</b>	<b>- 333</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 758</b>	<b>46 569</b>	<b>11 575</b>	<b>53 240</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	1	-	- 2
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 758</b>	<b>46 570</b>	<b>11 575</b>	<b>53 238</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-1	-	2
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		1 311	-10 843	8 623	10 856
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		155	-2 315	-11 005	28 210
* Frais de négociation de titres		-	-6	-19	-200
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>5 223</b>	<b>33 405</b>	<b>9 175</b>	<b>92 106</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

*arrêté au 31 Décembre 2019*

*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	3 758	46 569	11 575	53 240
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 311	- 10 843	8 623	10 856
c - +/- values réalisées sur cession de titres	155	- 2 315	- 11 005	28 210
d - Frais de négociation de titres	-	- 6	- 19	- 200
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	- 53 271	-	- 45 614
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>				
a - Souscriptions	-	757	-	-
* Capital	-	720	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	35	-	-
b - Rachats	-	-	-	- 58
* Capital	-	-	-	- 54
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	- 2
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	- 2
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 223</b>	<b>- 19 110</b>	<b>9 175</b>	<b>46 435</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	1 155 861	1 180 194	1 171 018	1 133 759
b - En fin de période	1 161 084	1 161 084	1 180 194	1 180 194
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	20 348	20 335	20 335	20 336
b - En fin de période	20 348	20 348	20 335	20 335
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>57,061</b>	<b>57,061</b>	<b>58,038</b>	<b>58,038</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>0,45%</b>	<b>2,83%</b>	<b>0,78%</b>	<b>8,12%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

**ARRETES AU 31/12/2019**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

### **2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 931 114 DT contre 947 458 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>921 780</b>	<b>927 986</b>
- Actions et droits rattachés	106 900	103 476
- Titres OPCVM	16 182	48 811
- Obligations et valeurs assimilées	798 697	775 700
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>-11 674</b>	<b>-832</b>
- Actions et droits rattachés	-14 851	-1 473
- Titres OPCVM	54	153
- Obligations et valeurs assimilées	3 123	489
<b><i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>21 009</b>	<b>20 303</b>
<b>Total</b>	<b>931 114</b>	<b>947 458</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

### **4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 057 DT pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, contre un montant de 10 701 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Revenus des actions	-	6 133	-	7 152
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 957	-	2 489
- Revenus des Obligations	12 057	46 154	10 701	41 051
<b>Total</b>	<b>12 057</b>	<b>54 244</b>	<b>10 701</b>	<b>50 692</b>

#### **4-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 228 222 DT contre 228 501 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Compte à terme STB</b>		
Placement au 25/03/2020 (Taux 10%) 90 jours	25 022	-
Placement au 11/12/2019 (Taux 10%) 400 jours	-	25 301
Placement au 07/11/2020 (Taux 10%) 750 jours	203 200	203 200
<b>Total</b>	<b>228 222</b>	<b>228 501</b>

#### **4-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, à 4 450 DT contre 4 460 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Intérêts/ Placements à terme	4 450	18 161	4 460	15 692
<b>Total</b>	<b>4 450</b>	<b>18 161</b>	<b>4 460</b>	<b>15 692</b>

#### **4-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/10/2019</b>	
- Montant	1 113 045
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 311
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	155
- Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 31/12/2019</b>	
- Montant	1 114 511
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

#### **4- 6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	46 570	53 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	3
<b>Total</b>	<b>46 574</b>	<b>53 241</b>

#### **4-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 3 825 DT contre 4 367 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Gestionnaire	760	1 293
- Dépositaire	3 064	3 075
<b>Total</b>	<b>3 825</b>	<b>4 367</b>

#### **4-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, 2 040 DT contre 3 253 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 742	6 930	2 955	11 631
- Rémunération du dépositaire	297	1 180	297	1 180
<b>Total</b>	<b>2 040</b>	<b>8 110</b>	<b>3 253</b>	<b>12 810</b>

#### **4-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 12 784 DT contre 8 227 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Avoirs en banque	12 784	8 227
<b>Total</b>	<b>12 784</b>	<b>8 227</b>

#### **4-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 388 DT contre 500 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	152
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>500</b>

#### **4-11 Autres Créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 7 599 DT contre 126 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
TCL	10	26
Jetons de présence	6 250	-
Publicité et publications	134	-
honoraires(CAC)	1 000	-
Rémunération DG	106	-
Autres créiteurs (CMF)	99	100
<b>Total</b>	<b>7 599</b>	<b>126</b>

#### **4-12 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, à 10 709 DT contre 333 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	250	1 000	-	-
- Redevance CMF*	293	1165	296	296
- TCL*	241	360	38	38
- Jeton de présence**	4750	6250	-	-
- Publicité & publication**	4110	4710	-	-
- Rémunération DG**	1059	4235	-	-
- Autres charges	7	7		
<b>Total</b>	<b>10 709</b>	<b>17 727</b>	<b>333</b>	<b>333</b>

\*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

\*\*A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

## **5 - AUTRES INFORMATIONS**

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

### **5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement**

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

## Annexe 1

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2019**  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>106 900,520</b>	<b>92 049,540</b>	<b>7,85%</b>	<b>7,93%</b>
ARTES	3 000	18 900,000	14 592,000	1,24%	1,26%
ATL	5 000	15 070,000	8 440,000	0,72%	0,73%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	3 860,000	0,33%	0,33%
ESSOUKNA	4 696	11 974,800	9 979,000	0,85%	0,86%
SFBT	960	13 427,720	18 296,640	1,56%	1,58%
SPDIT	1 000	8 500,000	8 403,000	0,72%	0,72%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	28 478,900	2,43%	2,45%
<b>Titres emis ou garantit par l'Etat</b>		<b>176 747,000</b>	<b>180 945,730</b>	<b>15,43%</b>	<b>15,58%</b>
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	50 156,580	4,28%	4,32%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	130 789,150	11,15%	11,26%
<b>Obligations</b>		<b>621 950,000</b>	<b>641 882,342</b>	<b>54,74%</b>	<b>55,28%</b>
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	16 935,902	1,44%	1,46%
ATL 2014-3 C	500	30 000,000	31 666,850	2,70%	2,73%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	52 641,311	4,49%	4,53%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 020,197	1,71%	1,72%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 782,295	5,44%	5,49%
BH SUB 2016-1 B	1 000	80 000,000	83 134,426	7,09%	7,16%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300,000	34 353,372	2,93%	2,96%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	71 859,782	6,13%	6,19%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	40 104,218	3,42%	3,45%
CIL 2016/2	700	42 000,000	44 202,411	3,77%	3,81%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	60 373,928	5,15%	5,20%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	80 615,519	6,88%	6,94%
TL 2013-2 B	1 000	40 000,000	42 192,131	3,60%	3,63%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>16 182,104</b>	<b>16 236,405</b>	<b>1,38%</b>	<b>1,40%</b>
SICAV l'EPARGNANT	155	16 182,104	16 236,405	1,38%	1,40%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>921 779,624</b>	<b>931 114,017</b>	<b>79,41%</b>	<b>80,19%</b>